

Zone sportive de la Malcombe - Acquisition de terrain à Mme JOLY Marie

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Mme JOLY Marie a proposé de vendre à la Ville sa propriété située dans le périmètre d'extension de la zone sportive de la Malcombe et cadastrée section EI n° 11 pour une surface de 7 a 19. Elle a accepté le prix de 10 000 F fixé par l'Administration des Domaines.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 17 mai 1989.

La dépense sera imputée sur le chapitre 922.210.78015.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.